

3^{ÈME} ÉDITION

BUDGET PARTICIPATIF 2022 DE LA COMMUNE DE CANÉJAN

**Déposez vos idées pour Canéjan
du 3 septembre au 31 octobre 2022**



**C'EST VOUS
QUI PROPOSEZ !**

**C'EST VOUS
QUI DÉCIDEZ !**

RENDEZ-VOUS SUR : jeparticipe.canejan.fr
et dans les **structures participantes**



Et dès le **3 septembre**,
à l'occasion du **Forum des associations**,
de 10h à 13h, sur le complexe Pierre Meunier.



**Budget
Participatif
Canéjan**

QUI PEUT PARTICIPER ?

Toute personne habitant Canéjan et âgée de plus de 13 ans, ou travaillant à Canéjan, sans condition de nationalité.

QUEL BUDGET ?

L'enveloppe du budget participatif est de 50 000 €. Une enveloppe supplémentaire maximale de 10 000 € sera consacrée à un «Prix Jeunes». Au total, 60 000 € sont dédiés aux projets des Canéjanais.

QUELS CRITÈRES LES PROJETS DOIVENT-ILS RESPECTER ?

Relever d'une dépense d'investissement



EX : un abri à vélos couvert



Créer un poste d'animateur (frais de fonctionnement)

Relever de la compétence de la Commune



EX : Aménager une place de la commune



Modifier le trajet d'une ligne de bus (compétence de la Communauté de Communes)

Être d'intérêt collectif



EX : Installer une boîte à livres en libre accès sur l'espace public



Réfection d'un bout de trottoir devant chez soi

Les projets doivent par ailleurs avoir un coût inférieur à 25 000 € et être suffisamment précis pour pouvoir être instruits. La liste complète des critères de recevabilité est inscrite dans le règlement intérieur (consultable sur le site www.canejan.fr et la plate-forme participative : jeparticipe.canejan.fr).

**CETTE ANNÉE
ENCORE !**



LES ÉTAPES

Étape 1 LE DEPÔT DES IDÉES

Quand ? Du 3 septembre au 31 octobre 2022.

Où ? Sur la plate-forme «jeparticipe.canejan.fr» ou sur une fiche-projet papier à retirer dans une de ces structures municipales : Mairie, Médiathèque, CCAS et SPOT.

Avec qui ? Seul(e), en collectif ou en association. N'hésitez pas à en parler autour de vous, plus un projet est co-construit, plus il a de chances d'emporter l'adhésion !

Besoin d'aide pour monter votre projet ?

Trois ateliers d'aide au montage de votre projet vous seront proposés :

- **Samedi 3 septembre de 10h à 13h**, à l'occasion du Forum des Associations (Gymnase Pierre Meunier),
- **Judi 15 septembre de 17h à 19h**, en Mairie,
- **Samedi 1^{er} octobre de 10h à 12h**, à la Médiathèque.

Vous pouvez également poser toutes vos questions sur la plate-forme en ligne ou par mail : budgetparticipatif@canejan.fr.

Étape 2 L'ANALYSE DES PROJETS

Quand ? Du 1^{er} novembre au 15 janvier 2023.

La liste définitive des projets retenus pour le vote sera publiée au plus tard le 15 janvier 2023.

Étape 3 LE VOTE

Quand ? Du 16 janvier au 28 février 2023.

Comment ? Chaque Canéjanais peut voter une seule fois sur la plate-forme participative et sur l'ensemble des lieux retenus pour la consultation (Mairie, Médiathèque, CCAS). Les personnes qui n'ont pas d'ordinateur pourront voter dans les Accès Publics à Internet (Médiathèque, CCAS). Chaque votant doit choisir trois projets.

Les projets qui auront recueilli le plus de voix seront retenus, dans la limite de l'enveloppe allouée.

Étape 4 LA RÉALISATION DES PROJETS LAUREATS

La mise en place des projets débutera à compter du vote du budget communal pour 2023.

**Un «Prix Jeunes» sera attribué
au projet préféré des Canéjanais de 13 à 25 ans !**
(dans la limite d'une enveloppe supplémentaire de 10 000 euros)

jeparticipe.canejan.fr • Pour toute question : budgetparticipatif@canejan.fr

Mairie de Canéjan : 05 56 89 08 60